



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Chers Amis,

Le 5 février 2021

L'Assemblée Générale du 21 Janvier 2021 a fixé le montant de la cotisation APRAM pour l'année 2021 comme suit :

- **270 €** pour les membres actifs
- **135 €** pour les stagiaires et les membres qui ne sont plus actifs
- **540 €** pour les auditeurs

Pour payer votre cotisation, il vous faut vous connecter sur **votre compte sur le site internet de l'APRAM et passer par le process de commande en ligne** non seulement si vous réglez par carte bancaire mais également par chèque ou par virement bancaire. A défaut, nous ne pourrions indiquer sur votre compte que la cotisation a été réglée bien qu'ayant reçu votre chèque ou virement bancaire.

Nous vous invitons à régler votre cotisation dès que possible en cliquant sur ce lien : <https://apram.com/categorie-produit/cotisations/> soit :

- **par carte bancaire** sur notre plateforme de paiement sécurisé (**mode de paiement à privilégier**)
- **par chèque établi** à l'ordre de l'APRAM adressé à notre Trésorière : Isabelle Thill, APRAM, c/o Cabinet REGIMBEAU, 20 rue de Chazelles, 75847 PARIS Cedex 17
- **par virement bancaire** sur le compte de l'APRAM :

BNP PARIBAS

Agence Boulogne Jean Jaurès

RIB

30004 01872 00010010185 70

IBAN

FR 76 3000 4018 7200 0100 1018 570 - BIC BNPAFRPPBBT

*Dans l'hypothèse d'un virement bancaire, merci d'informer votre banque **que vous prenez en charge la totalité des frais du virement et d'envoyer en parallèle par email ([cotisation@apram.com](mailto:cotisation@apram.com)), un message en précisant la/les personne(s) concernée(s) par le virement.***

La facture ne vous sera pas adressée. Elle peut être téléchargée en ligne avant même de payer ou dans l'onglet « mes commandes » une fois la cotisation réglée : <https://apram.com/mon-compte/orders/>

Nous vous remercions de vérifier que vous avez payé votre cotisation 2020 et de la régler en même temps, le cas échéant.

Pour toute question relative à votre cotisation, vous pouvez vous adresser à Véronique Collet à [cotisation@apram.com](mailto:cotisation@apram.com).

Bien cordialement,

Isabelle THILL, Trésorière de l'APRAM